



C2 : Neutraliser les aménagements hydrauliques « points noirs » susceptibles d'entraîner une mortalité des desmans.
> ACTION EN COURS

Cette action fait directement suite à l'action A5 qui visait à inventorier tous les aménagements points noirs présents sur les cours d'eaux de 8 des 11 sites natura 2000 du projet LIFE+ Desman. Elle doit se servir de ces inventaires pour tester et mettre en œuvre des actions concrètes pour neutraliser l'impact, direct et/ou indirect, de ces points noirs. Un neuvième site, le « Massif de Madres-Coronat », est concerné par cette action puisque les inventaires y avaient été faits en 2010 lors du Plan National d'Actions Desman.

Le groupe de travail points noirs a commencé dès 2014 à réfléchir aux différentes pistes de neutralisation à proposer en fonction de chaque typologie de points noirs. Il peut s'agir de tâches très simples, comme la pose d'une crépine à l'extrémité d'un tuyau dangereux, ou de travaux plus complexes comme par exemple l'installation d'une rampe pour favoriser le franchissement d'un seuil ou la confection d'abreuvoir pour limiter le piétinement des berges par le bétail.

C'est dans les Pyrénées-Orientales que cette action a le plus avancé avec une réflexion importante autour de la problématique des canaux d'irrigation. Si ils n'apparaissent pas dangereux en soi, le problème survient aux abords des parties tubulées qui elles peuvent être mortelles (noyade). Aussi, la pose d'échappatoires à des endroits stratégiques apparaît comme la meilleure solution. Plusieurs prototypes ont été proposés depuis 2 ans et l'un d'entre eux devrait être mis en place et testé en septembre 2016. Par ailleurs, plus de 30 propriétaires de tuyaux à risques ont été identifiés et seront très prochainement contactés en vue d'installer des crépines.



Tuyau équipé d'une crépine non vulnérante

Dans l'Aude, sur la prise d'eau de la Clarianelle, des travaux ont été effectués au début de l'été 2016 pour équiper le seuil avec une rampe et des blocs, favorisant ainsi le passage des desmans et autres espèces. Par ailleurs d'autres aménagements sont suivis par rapport à la mise en conformité des prises d'eau vis-à-vis de la continuité écologique avec notamment la pose d'une grille de type Coanda.

L'action A2 du projet a aussi mis en évidence une population importante de Vison d'Amérique sur le Massif de Madres-Coronat. Un protocole de piégeage et d'étude des impacts de cette espèce invasive sur le Desman a été initié sur ce site.

Enfin, les inventaires des points noirs étant terminés sur tous les sites, l'action C2 va pouvoir être engagée plus globalement et rentrer concrètement dans sa phase opérationnelle.